



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 15 avril à 18h45  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.  
Date de la convocation : 08/04/2025  
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Gilles AUDRAS, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN.  
Excusés :  
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES  
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER  
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE  
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT  
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Michel BEGON  
Secrétaire de séance : Michel BEGON

**OBJET : RECONDUCTION DE L'AVANCE REMBOURSABLE AU SIVOM « DE FLEUVE EN VALLEE »**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande du SIVOM d'obtenir une reconduction de l'avance remboursable de 9500 €.

Sans reconduction, cette avance devrait être remboursée par le SIVOM au plus tard en 2025.

La reconduction prévoit un remboursement de cette avance au plus tard en 2027.

Considérant que le remboursement de cette avance mettrait en difficulté la trésorerie du SIVOM,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la reconduction de cette avance de 9 500 €
- AUTORISE Monsieur Le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cette reconduction.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,  
Michel BEGON

Fait et délibéré le 15/04/2025  
Pour extrait certifié conforme